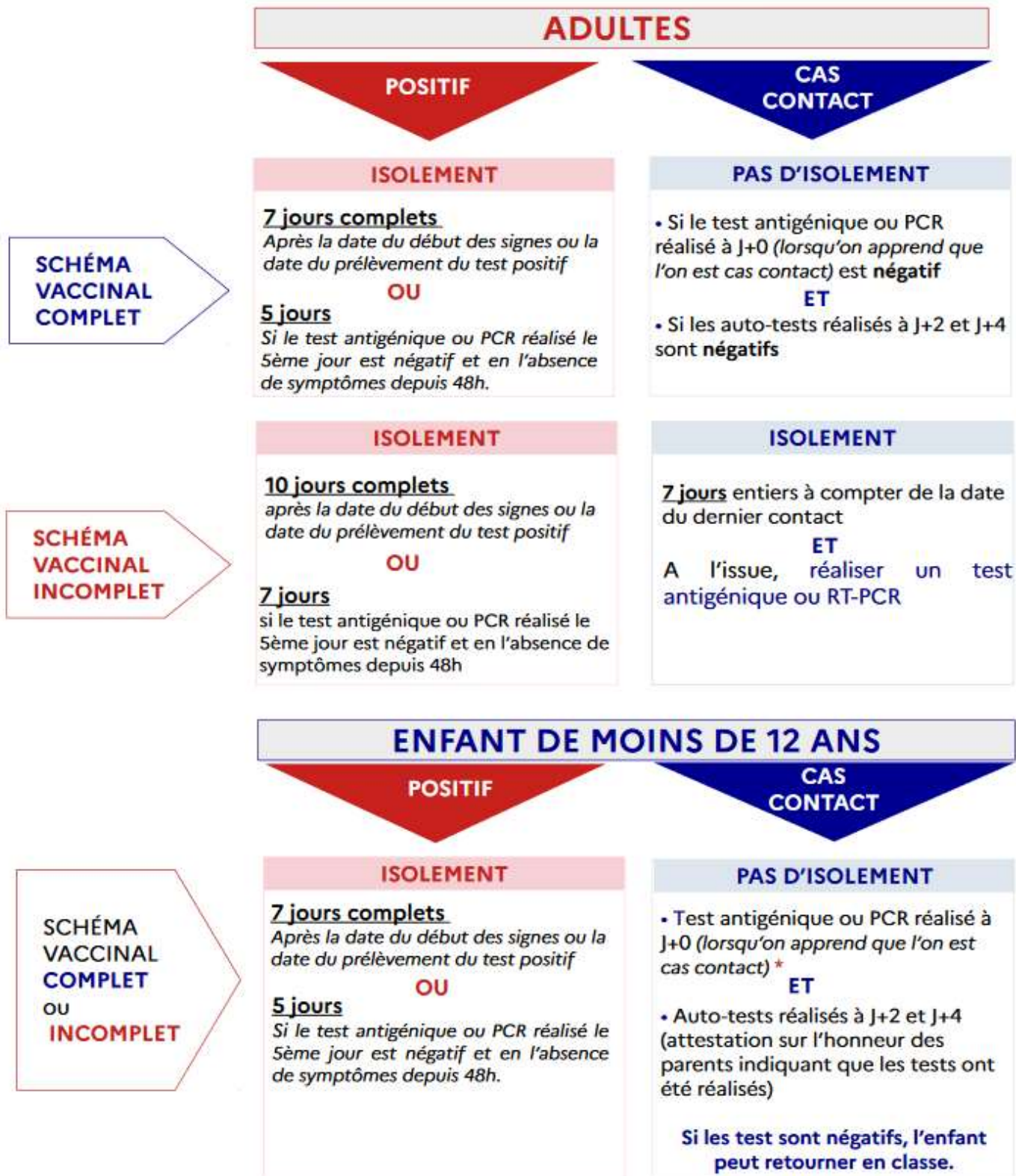


Afin de faire face à la diffusion extrêmement rapide du variant Omicron et de maintenir dans le même temps la vie socio-économique en France, les règles d'isolement et de quarantaine évoluent.

À partir du 3 janvier 2022, les règles d'isolement sont les mêmes pour les personnes positives ou cas contact quel que soit le variant (Delta ou Omicron).

Ces mesures s'appliquent également à l'Éducation nationale, personnels et élèves.



*S'il y a un cas positif dans une classe, tous les élèves de la classe doivent présenter un test antigénique ou PCR négatif pour rester en classe.